

43 - Programme d'investissement 2016 pour le service de l'Assainissement - Demandes de subventions

M. l'Adjoint LIME, Rapporteur : Le budget primitif 2016 prévoit une enveloppe totale de 3 226 500 € HT destinée à financer notamment les opérations de travaux suivantes :

NB : Tous les montants sont indiqués Hors Taxes

A. Programme global

1 - Etudes	153 000 €
2 - Travaux dans les bâtiments d'exploitation	
Travaux de sécurisation, d'entretien, de modernisation de la station de traitement des eaux usées et des ouvrages	300 000 €
3 - Travaux sur le réseau	
Travaux de renouvellement ou extension du réseau d'assainissement	725 000 €
4 - Opérations spécifiques	
Travaux sur la station de traitement, de réhabilitation des réseaux, branchements neufs, faisant l'objet d'une inscription budgétaire individualisée	1 630 000 €

B. Programme détaillé

1 - Etudes

Frais d'études pour l'optimisation de la gestion des eaux pluviales 20.2031.00A513.36200	40 000 €
Repérage cartographique des réseaux d'assainissement 20.2031.00A9001.36200	100 000 €
Frais d'études de projet de site de Port Douvot (amélioration de la sécurité) 20.2031.00A11017.36200	3 000 €
Frais d'études projet de site bâtiment de Port Douvot (études concernant le bâtiment administratif) 20.2031.00A14008.36200	10 000 €

2 - Travaux sur les bâtiments d'exploitation

Sur la ligne 21.21311.00A513.36200 (Bâtiments d'exploitation : génie civil) il a été inscrit un crédit de 100 000 € pour des travaux de sécurisation des différents sites et ouvrages (utilisation du marché à bons de commande spécifique).

Sur la ligne 21.21351.00A513.36200 (Bâtiments d'exploitation : installations générales, agencement), il a été inscrit un crédit de 150 000 € permettant notamment les travaux suivants :

- automatisme et intégration de la supervision ;
- travaux sur ouvrages enterrés ;
- remplacement pompe réactifs à la station d'épuration ;
- mise en place d'un brossage décanteur primaire ;
- mise en place de variateur sur vis.

Sur la ligne 21.21351.00A86800.36200 la somme de 50 000 € est inscrite pour des travaux imprévus de grosses réparations à la station d'épuration de Port Douvot.

3 - Travaux sur le réseau

Sur la ligne 21.21532.00A9003.36200 il a été inscrit un crédit de 725 000 € pour des travaux d'extension du réseau et pour des travaux dans le cadre du programme Préventox :

- rue Querret
- secteur sous les Vignes de Rognon
- rues Sancey, Sauria, Schlumberger, France et Lamartine
- travaux dans les galeries multiréseaux
- régulation avancée des déversements des déversoirs d'orage.

4 - Opérations spécifiques

Branchements

Ces travaux de branchements sur réseau existant sont inscrits sur la ligne 21.21532.00A6004.36200 pour un montant de 150 000 €. Le marché à bons de commandes est passé avec l'eau pour un montant compris entre 100 K€ et 350 K€.

Installations générales du projet de site de Port Douvot : 230 000 € sont inscrits sur la ligne 21.21351.00A11017.36200 pour des travaux :

- d'amélioration des prétraitements tranche 1
- de remplacement dégrilleurs tranche 2
- de remplacement rampes désableur.

Station d'épuration, projet de site de Port Douvot :

* 1 000 000 € sont inscrits sur la ligne 23.2315.00A14009.36200 pour la rénovation de l'unité de méthanisation.

Réhabilitation de réseaux : 100 000 € sont inscrits sur la ligne 23.2315.00A89117.36200 pour la réhabilitation des réseaux rue Résal.

Rachat des réseaux : 50 000 € sont inscrits sur la ligne 23.2315.00A94034.36200 pour le rachat des réseaux de la ZAC des Hauts du Chazal.

Renforcement de réseaux : 100 000 € sont inscrits sur la ligne 23.2315.00A13011.36200 pour les travaux liés à la deuxième ligne du TCSP

Des crédits complémentaires pourront être affectés par décision modificative pour permettre les travaux de dévoiement de réseaux qui seront fonction du planning d'avancement des travaux.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- adopter le programme de travaux d'assainissement pour l'année 2016,
- solliciter les aides de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, conformément aux dispositions des contrats d'agglomération passés avec cet établissement ou indépendamment de ces contrats pour des opérations ponctuelles qui seraient finançables,

- solliciter les aides de collectivités et d'organismes tels que le Département du Doubs, la Région Bourgogne-Franche-Comté, l'Union Européenne ou l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME),

- accepter de prendre en charge le financement de la part résiduelle des différentes opérations de ce programme bénéficiant de subventions,

- signer tous documents utiles à intervenir dans le cadre de la présente délibération.

«M. LE MAIRE : C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Récépissé préfectoral du 11 avril 2016.